Policy Brief

Vers l'adaptation des mécanismes de protection sociale aux spécificités des métiers émergents.

Cas des travailleurs salariés de la vente en ligne en Tunisie

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La vente en ligne sur les réseaux sociaux s'appuie sur une digitalisation des canaux qui rend l'analyse de la chaîne de valeur plus complexe.

Selon notre enquête exploratoire menée auprès de 50 travailleurs dont les données qualitatives ne prétendent pas à une représentativité nationale, cette activité mobilise une main-d'œuvre majoritairement jeune, instruite et féminine.

S'agissant de la sécurité sociale, les résultats révèlent une vulnérabilité notable : 64% des personnes interrogées ne bénéficient d'aucune couverture, 76% travaillent sans contrat et 80% perçoivent moins de 800 DT par mois, les situant dans la tranche basse des revenus du Régime des Salariés Non Agricoles (RSNA).

En Tunisie, l'affiliation des salariés incombe légalement à l'employeur, l'absence d'un contrat de travail entraîne quasi automatiquement la non déclaration, rendant le régime existant ineffectif pour ces travailleurs (la quasi-totalité des dix salariés interrogés qui sont affiliés ne disposent pas d'un contrat).

Pour y remédier, l'étude préconise de faire de la formalisation de l'activité un levier de régularisation des relations de travail.

Dépassant le seul périmètre du ministère des Affaires Sociales (MAS), ce chantier exige une gouvernance interministérielle pour structurer le secteur, renforcer la transparence des flux, faciliter les contrôles et dématérialiser les procédures d'affiliation.

Cette voie pragmatique répond à une réelle attente du terrain : 87,5 % des enquêtés ayant exprimé un avis, se déclarent favorables à une affiliation à la sécurité sociale.

1. Cadre Général et Définition du Métier EAP

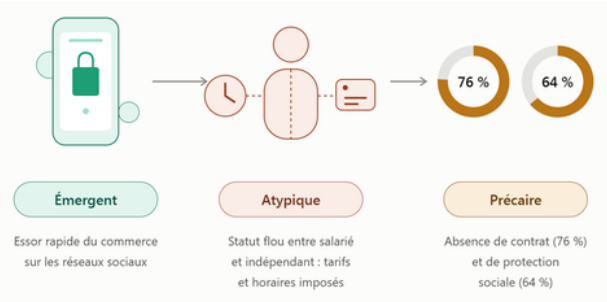
L'étude s'inscrit dans le cadre de la création d'un régime de sécurité sociale pour les métiers émergents à la suite de la crise sanitaire du Covid-19.

Le métier de travailleur de la vente en ligne, exercé sur les réseaux sociaux à vocation commerciale au service de boutiques en ligne (animation, relation avec les clients, suivi des commandes et des retours), s'inscrit dans la catégorie des métiers à la fois émergents, atypiques et également précaires (EAP).

Les résultats de l'enquête indiquent qu'il s'agit davantage d'une activité émergente qui s'impose de plus en plus dans le paysage économique tunisien et non d'un métier réellement nouveau.

Dans la grille comparative de l'étude, il est important de souligner que, contrairement aux livreurs ou aux aides-soignants, le métier de la vente en ligne ne cumule pas l'ensemble des neuf critères [1] de vulnérabilité : le cadre réglementaire existe, le statut non déterminé (44 % sans statut légal) et la faiblesse des revenus (80 % perçoivent moins de 800 DT par mois) sont nettement vérifiés ; l'irrégularité des revenus concerne un tiers des enquêtés (34 %), tandis que le risque d'accident du travail (4 %) et la multiplicité des employeurs (14 % des travailleurs sans statut) restent marginaux.

Figure 1 : Caractéristiques des métiers EAP



[1]Cadre réglementaire inadapté, multiplicité des employeurs, statut non déterminé, faible Revenu, irrégularité du revenu, probabilité d'activité secondaire, horaires irréguliers, durée limitée des contrats, risque d'accident de travail

2. Enquête de Terrain : L'Épreuve des Faits

Comme souligné précédemment, l'analyse repose sur une enquête menée auprès d'un échantillon de 50 travailleurs de la vente en ligne dans les régions de Tunis, Sousse, Sfax, Ariana et Ben Arous.

Figure 2: Profil du travailleur salarié de la vente en ligne selon l'échantillon enquête : féminin, instruit mais sans contrat



A. Revenus modestes et disponibilité permanente

A.1. Des revenus à peine suffisants pour survivre

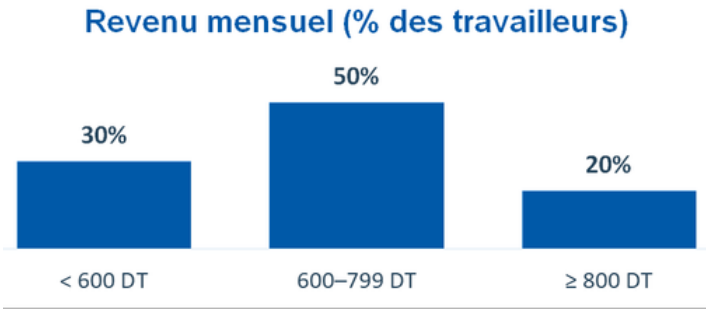
Précarité économique des travailleurs de la vente en ligne : Revenus modestes (80% sur 800DT), tarifs imposés (68%) et forte intensité de travail (70% au-delà de 40 heures par semaine).

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'analyse des rémunérations brutes révèle une concentration des revenus dans les tranches basses : 50% des travailleurs perçoivent entre 600 et 799 DT par mois (le revenu médian se situe dans cette tranche), 30% gagnent moins de 600 DT et seuls 20% atteignent ou dépassent 800 DT. Ces revenus sont jugés juste suffisants pour survivre par 64% des enquêtés et insuffisants pour couvrir les besoins de base par 16 % d'entre eux.

La rémunération repose majoritairement sur un salaire fixe (80%) complété par une commission sur les ventes (20%). 68% des travailleurs se voient imposer leurs tarifs par l'employeur.

Un tiers des enquêtés (34%) subit en outre une forte variation de revenu d'un mois à l'autre, avec un écart moyen de 471 DT entre le mois le plus bas et le mois le plus haut, expliquée surtout par le nombre d'heures travaillées (11 des 17 travailleurs concernés) et par le nombre de commandes ou de missions acceptées (10 sur 17).

Graphique 1 : Revenu mensuel brute



A.2. Surintensité horaire, horaires imposés et manque de reconnaissance

Pour 70% des travailleurs, la durée hebdomadaire dépasse 40 heures et 60% déclarent que leurs horaires leur sont imposés, 34% seulement les choisissant librement : la flexibilité souvent associée au travail sur les réseaux sociaux reste largement théorique. Il s'agit de l'activité principale pour 78% des enquêtés et 78% n'ont aucune autre source de revenu. Une partie des frais reste à leur charge, au premier rang desquels le transport (60%).

Les principales difficultés déclarées sont les conditions de travail (48%), le manque de reconnaissance du métier (30 %) et l'absence de contrat et de garanties (28%).

B. L'enjeu de l'affiliation sociale : Des trajectoires exposées à la précarité

Absence de couverture sociale pour 64 % des travailleurs : 66% paient eux-mêmes leurs soins en cas d'accident ou de maladie et seuls 20% sont affiliés à la CNSS au titre de leur activité.

B.1. Un contrat qui conditionne l'affiliation

L'enquête de terrain met en évidence une couverture fragmentée et insuffisante: 64 % des travailleurs ne bénéficient d'aucune couverture sociale, 20 % sont affiliés à la CNSS au titre de cette activité, 8 % pour une autre activité et 6 % comme ayants droit.

Le contrat de travail apparaît comme le véritable déclencheur de l'affiliation : parmi les travailleurs sous contrat, 66.7% sont affiliés au titre de leur activité contre 5.3% sans contrat, alors que 79% des travailleurs sans contrat n'ont aucune couverture.

Se déclarer « salarié » ne suffit pas : 53.6% des travailleurs qui se disent salariés restent sans couverture, comme 77.3% des travailleurs sans statut légal.

Les conséquences sont directes : 66% financent leurs soins sur leurs propres moyens, 26% comptent sur l'aide de leur famille et 6% ne peuvent pas se soigner faute de moyens.
L'activité est pourtant recommandée par 97,5% des procédures administratives (31%), le sentiment de ne pas en trouver l'intérêt (22%) et le coût des cotisations (19%) ; 95% des répondants (38 sur 40) déclarent qu'il n'existe pas de dispositif spécifique à leur métier.

L'activité est pourtant recommandée par 97,5% des répondants, signe d'un attachement au métier plus que d'une adhésion à ses conditions : 60 % l'ont choisi faute d'autres opportunités d'emploi, et seuls 38% comptent la poursuivre à long terme contre 28% qui envisagent d'évoluer vers une activité plus stable et 18 % de lancer leur propre projet.

B.2. Inadéquation des options et attachement au métier

Parmi les 32 travailleurs non couverts, l'exclusion est principalement alimentée par l'absence d'option adaptée au métier (44%), la complexité des procédures administratives (31%),le sentiment de ne pas en trouver l'intérêt (22 %) et le coût des cotisations (19%) ; 95% des répondants (38 sur 40) déclarent qu'il n'existe pas de dispositif spécifique à leur métier.

3. L'accès à la sécurité sociale : une aspiration largement partagée

L'enquête prouve la nécessité de sortir de l'informel : 87,5% des répondants sont favorables à l'adhésion à la sécurité sociale et 45% se déclarent prêts à cotiser (22,5% de plus selon le coût) ; 73% de l'ensemble des enquêtés préconisent un statut spécifique avec une couverture sociale adaptée et 35 % une affiliation automatique à un régime existant.

4. Diagnostic Juridique et Matrice de Décision

Situation juridique actuelle vis-à-vis de la protection sociale

L'architecture actuelle de la sécurité sociale s'articule autour de plusieurs régimes, fragmentés, inaccessibles ou inadaptés à ce métier :

- **Un régime salarié existant mais rarement activé (RSNA) :**

Les dix travailleurs affiliés au titre de leur activité relèvent tous du régime des salariés non agricoles, mais l'affiliation suppose un contrat et une déclaration par l'employeur : elle concerne 8 travailleurs interrogés sur 12 sous contrat, contre 2 travailleurs sur 38 sans contrat.

- **L'informalité de l'activité :**

L'absence d'une reconnaissance de l'activité professionnelle et de la relation de travail (avec 44% sans statut légal, et 76% exercent sans contrat), renvoie automatiquement à la notion de l'emploi informel laissant ces travailleurs hors du cadre juridique et réglementaire.

Figure 3 : Orientations Stratégiques et mise en cohérence juridique



Plutôt que de créer un régime entièrement nouveau, il s'agit de rendre les dispositifs existants accessibles et compatibles avec la réalité du métier, en renforçant les dispositifs de contrôle et la coordination entre les parties prenantes (ministère des Affaires Sociales, ministère du Commerce, ministère des Finances) et en organisant les chaînes de vente en ligne autour de grandes plateformes.

5. Recommandations et justifications

Recommandation 1 : structurer et formaliser le secteur pour lutter contre la précarité

- **Structurer l'activité :** Limiter l'expansion de l'informalité et éviter l'installation durable de pratiques échappant aux cadres fiscal et social.
- **Professionnaliser :** Faire évoluer un secteur qui tend à «formaliser la précarité» vers un écosystème structuré, capable de générer des activités pérennes, des revenus plus stables et une meilleure couverture sociale autour de grandes plateformes formalisées qui assurent des stratégies marketing, des contrôles qualité etc.…
- **Agir en amont :** Privilégier une approche préventive d'identification, d'accompagnement et de formalisation des acteurs, la dispersion des vendeurs rendant les inspections classiques complexes, coûteuses et peu rentables pour la CNSS.

Recommandation 2 : dématérialiser les démarches et inciter à la déclaration

- **Dématérialiser les procédures :** Simplifier l'immatriculation du statut, la déclaration, l'affiliation et le paiement des cotisations pour lever les contraintes administratives, citées par 31 % des travailleurs non couverts
- **Promouvoir l'émergence de places de marché (marketplaces) privées spécialisées :**Afin d'assainir le secteur de la vente en ligne et d'encourager la transition vers l'économie formelle, il s'agit de favoriser le développement de places de marché privées et régulées par filière (artisanat, textile, cosmétique). Ces plateformes offrent un environnement commercial structuré permettant de tracer la chaîne de valeur, de vérifier l'origine ainsi que la conformité des marchandises, tout en luttant contre la contrefaçon et les circuits informels. En centralisant les transactions, elles apportent un cadre incitatif pour les vendeurs et constituent pour la CNSS et les administrations un tiers déclarant identifiable, capable de simplifier l'immatriculation des acteurs, de suivre l'activité réelle et de faciliter l'affiliation ainsi que le recouvrement des cotisations sociales.
- **Prévoir des leviers financiers :** Aides, subventions ou prise en charge temporaire d'une partie des cotisations, notamment lors de la première affiliation, pour réduire le coût d'entrée (cité par 19 % des non-couverts), que la vente en ligne soit exercée à titre principal ou secondaire.

Recommandation 3 : assurer une gouvernance institutionnelle et une vision stratégique

- **Assurer une coordination interministérielle et institutionnelle structurée :** La formalisation dépasse le champ du ministère des Affaires sociales et associe les ministères des Technologies de la communication, des Finances, de l'Économie et de la Planification et du Commerce, ainsi que les organismes de sécurité sociale.
- **Raisonner en chaîne de valeur :** Appréhender le commerce électronique dans sa globalité, du fournisseur au client final, pour identifier les responsabilités de chaque acteur et les points d'entrée de la formalisation.
- **Garantir une concurrence loyale :** Réduire les distorsions entre les acteurs formels, soumis à des obligations fiscales et sociales, et les vendeurs exerçants totalement ou partiellement dans l'informalité.

Conclusion

La vente en ligne via les réseaux sociaux illustre une activité en expansion dont la digitalisation s'est faite sans réelle protection des travailleurs : 64% sont sans couverture et 76% sans contrat, alors qu'un régime existe, le Régime des Salariés Non Agricole, qui ne s'applique qu'en présence d'un contrat.
L'enjeu n'est donc pas de créer un régime nouveau, mais de formaliser l'activité pour que l'emploi le soit.
Les trois axes proposés (structuration du secteur, dématérialisation et incitations à la déclaration, gouvernance interministérielle) répondent à cet enjeu et s'appuient sur un terrain favorable : 87,5% des enquêtés ayant exprimé un avis sont favorables à un une adhésion à la sécurité sociale et 45% se déclarent prêts à cotiser.

Réalisée par le CRES : Mme Faouzia Ben Salah. Mme Imen Blel, M.Rami Hchaichi, et Mme.Sonia Méguebli, sous la supervision académique M. Mehdi Ben Braham (LEGI. École Polytechnique de Tunisie, Université de Carthage), avec l'appui de la Banque mondiale dans le cadre du programme TERI (Tunisia Economic Résilience and Inclusion). Novembre 2026